

Conseil municipal du 12 mars 2021

Mairie de LACROPTE

Présents :

C.Faure , I.Faure , G.Bashford, R.Lestang, T. Dufraix, D.Privat, M.Chevreur, F.Ramine, C.Landreuve, M.J Lance, F.Ladeuil, J.M Chinouilh,S. Vidotto

Excusés : J.L Bernard (procuration F.Ladeuil), A. Montauriol (procuration à C.Faure)

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h30

Compte-rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Vote du compte administratif et compte de gestion 2020

La comptable présente le compte administratif au conseil municipal.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

G.Bashford fait voter le compte administratif. Le conseil municipal vote pour l'acceptation de ce compte administratif à l'unanimité des présents.

Présents : 13 + 2 procurations

Vote : 15 voix pour.

La comptable et Mme Le maire présentent ensuite le budget prévisionnel.

Ce budget est voté par chapitre.

Pas de baisse au niveau des dotations. Recettes en hausse par rapport à l'année dernière. Budget maîtrisé.

Le conseil municipal approuve ce budget : 15 voix pour.

Programme Amélia 2

Action pour le logement afin d'apporter une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de rénovation.

La commune fixe une enveloppe financière au budget primitif pour ce programme. Le conseil municipal accepte de maintenir la somme de 1500 € égale à celle de 2020.

Une délibération est prise pour que les sommes accordées dans les dossiers acceptés puissent être payées.

Délégations permanentes consenties au maire

Pour les projets d'investissement : délégation au maire pour les démarches administratives.

Conventions : délégation au maire pour que le maire puisse signer les conventions d'ordre général.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner ces délégations permanentes au maire.

Délibération prise.

Compte épargne temps agents

Il s'agit du temps de congé de droit qui n'est pas pris par les agents. Ce temps ne peut pas être rémunéré.

Ce temps peut être cumulé et permettre au moment de la retraite de partir plus tôt par exemple. C'est à la collectivité de choisir de mettre en place ou non ce compte épargne temps. Mme le Maire se renseigne auprès du centre de gestion sur le fonctionnement de ce compte épargne temps.

Le conseil municipal discute pour éventuellement modifier les horaires d'ouverture de la mairie pour permettre aux secrétaires d'avoir davantage de temps de travail sans accueil du public. Le conseil municipal valide la fermeture de la mairie à 17 heures le soir.

Convention adhésion pôle santé et sécurité au travail du CDG

Renouvellement accepté par l'ensemble du conseil municipal.

Aliénation chemin rural « Les Bouyges »

Chemin rural qui traverse la propriété de Mme Guichard. Cette dernière demande l'aliénation de ce chemin.

Les frais de géomètre et d'enquête publique seront à la charge totale du demandeur.

Le conseil municipal accepte d'aliéner ce chemin avec la condition suivante : frais d'enquête publique et frais de géomètre supportés par la partie qui demande l'aliénation.

Fin enquête publique chemins La Reille, le Pey, le Château, le Latel. Préparation des actes administratifs.

Les actes administratifs peuvent être rédigés. Les enquêtes sont terminées, le commissaire enquêteur a rendu ses rapports en mairie.

Motion contre le projet réforme du groupe EDF

Projet HERCULE

La fédération nationale des syndicats de distribution d'électricité s'oppose à ce projet et a rédigé une motion contre ce projet.

L'ensemble du conseil municipal accepte de suivre cette motion.

Etude pistes cyclables

Le coût de l'étude serait partagé avec plusieurs communes. Cette piste serait en direction de Val de Louyre et Caudeau pour rejoindre via une piste cyclable St Alvère et Paunat.

Le conseil municipal échange sur ce projet.

Une étude est nécessaire pour proposer ce qui peut être fait sur notre commune et autour. Le conseil municipal accepte que cette étude soit lancée.

Projet pacte de gouvernance

Mme Le Maire présente le contenu de ce projet au conseil municipal.

Les conseillers soulignent qu'ils ont été nommés par les électeurs afin de réfléchir et mettre en place des projets. Des consultations sur des projets spécifiques peuvent toutefois être soumises à la population.

Consultation des documents d'urbanisme /projet de centrale voltaïque

Deux permis de construire sont à l'instruction auprès des services de l'urbanisme du Grand Périgueux pour des projets de construction de hangar avec panneaux photovoltaïques. Ces avis de dépôt de permis ont été affichés à la mairie.

Un autre projet photovoltaïque a été proposé par un administré sur « Fontroubade ». Il n'y a pas encore de permis de déposé.

Modifications des plages horaires des bureaux de poste

Une délibération est prise par le conseil municipal pour soutenir les bureaux de poste.

Questions diverses

- Des administrés se plaignent des véhicules qui roulent trop vite sur les petites routes et demandent l'installation de coussins berlinois ou autres moyens de ralentissement.

Une information sera diffusée sur panneau-pocket signalant la vitesse excessive et rappelant les règles de sécurité.

Le conseil municipal discute et fait des propositions. Des priorités sont faites pour l'entrée dans le bourg au niveau de la route de La Douze. Le conseil municipal décide de faire le nécessaire.

- Eclairage lotissement « Les Farges » et éclairage public salle des fêtes : Mme le Maire informe le conseil municipal du coût. Ce dernier est inférieur au prix proposé initialement.
- L'association du souvenir français permet de regrouper les sépultures abandonnées des soldats morts pour la France dans les cimetières. Pour la commune de Lacropte, 4 tombes sont concernée.
- Monument aux morts : l'association citée ci-dessus prend en charge la réfection des lettres gravées sur les pierres des sépultures et une plaque sera rajoutée pour 2 morts de la guerre de 1870.
Cette association demande qu'une cérémonie soit organisée pour mettre en valeur les travaux qui seront réalisés.
- Associations de la commune : La Présidente de l'Amicale Laïque démissionne de son poste. Il est envisagé de regrouper les deux associations : Amicale Laïque et Lacropte Au Fil des Passions.
Le Président de l'association « Lacropte Au Fil des Passions » demande aux élus de s'investir dans les manifestations organisées par l'association et qu'un conseiller référent soit désigné.
- Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à faire les démarches auprès de la banque pour revoir les taux de crédit.
- Bâtiments école : Le conseil municipal autorise Mme Le Maire de proposer les bâtiments de l'école en location.

- Ecole : le bus scolaire pour l'école de Vergt est supprimé ; trop peu d'enfants l'utilisaient. De nombreux enfant sont scolarisés à Marsaneix. Mme le Maire a rencontré M. le Maire de Sanilhac. Celui-ci est d'accord pour prendre les enfants de notre commune sur l'école de Marsaneix avec des conditions établies entre les deux communes. Un bus pourra être mis en place si le nombre d'enfants est assez important.
- Maisons en péril :
La maison située sur le chemin de « Langellerie » est signalée dangereuse. La mairie envoie un courrier de mise en demeure pour remise en état, comme il a déjà été fait pour d'autres maisons.
- Maison en bas du bourg :
Problème d'inondation : Mme le Maire informe le conseil municipal des démarches en cours.

Séance levée à 20 h 45.